



Périgny
sur Yerres
.....
Val-de-Marne

Projet pédagogique

2025-2026



Accueil de loisirs maternel

Ecole Suzanne Heinrich

Route de brie

94520 PERIGNY SUR YERRES

SOMMAIRE

I-DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- Typologie.....p3
- Capacité d'accueil.....p3
- Public accueilli.....p4
- Durée d'accueil.....p5
- Région d'accueil.....p5

II-VALEURS ET OBJECTIFS

- Valeurs.....p6
- La pédagogie.....p11
- Objectifs généraux et opérationnels.....p11
- Evaluation des objectifs.....p13
- Les moyens.....p14

III-LA COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Rôle et fonction de l'équipe d'animation.....p14
- Réunion d'équipe.....p16

IV-PROJET DE FONCTIONNEMENT

- Modalité d'accueil.....p17
- Règles de vie / Non négociable.....p19

V-HYGIENE SANTE ET SECURITE

- Hygiène.....p20
- Santé.....p21
- PAI.....p21
- La sécurité.....p21

VI-CONCLUSION

I. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

❖ Typologie

L'accueil de loisirs Suzanne Heinrich est un accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement (ALSH). Il se caractérise par la fréquentation de mineurs à qui des activités diversifiées sont proposées.

Cet accueil collectif de mineurs dispose d'une salle qui lui est dédié au sein de l'école, et partage les autres locaux de l'école selon les besoins (sanitaires, réfectoire, bibliothèque, salles de classe etc.)

❖ Capacité d'accueil des locaux

L'ALSH Suzanne Heinrich à une capacité d'accueil de 50 personnes (enfants et adultes compris).

La disposition des locaux se présente comme suit :

1- La salle du centre

Elle nous permet d'accueillir les enfants sur les accueils matin et soir ainsi que les mercredis et durant certaines vacances scolaires.

Cette salle est divisée en différents petits espaces :

- Coin construction
- Coin dinette
- Coin bibliothèque
- Coin tableau
- Un espace pour les tables d'activités
- Un bureau pour les adultes

2- La véranda

- Avec un bloc évier pour les adultes afin d'effectuer le nettoyage du matériel
- Une petite réserve
- Une armoire à pharmacie
- Deux armoires pour le matériel
- Des casiers pour les dessins et activités des enfants
- Des portes manteaux

3-Un bloc toilette

- 4 toilettes séparés par un petit brise vue

- 4 urinoirs
- 2 lavabos

4-Le dortoir attenant à la classe des petits

5-La hall utilisé pour la motricité et les jeux

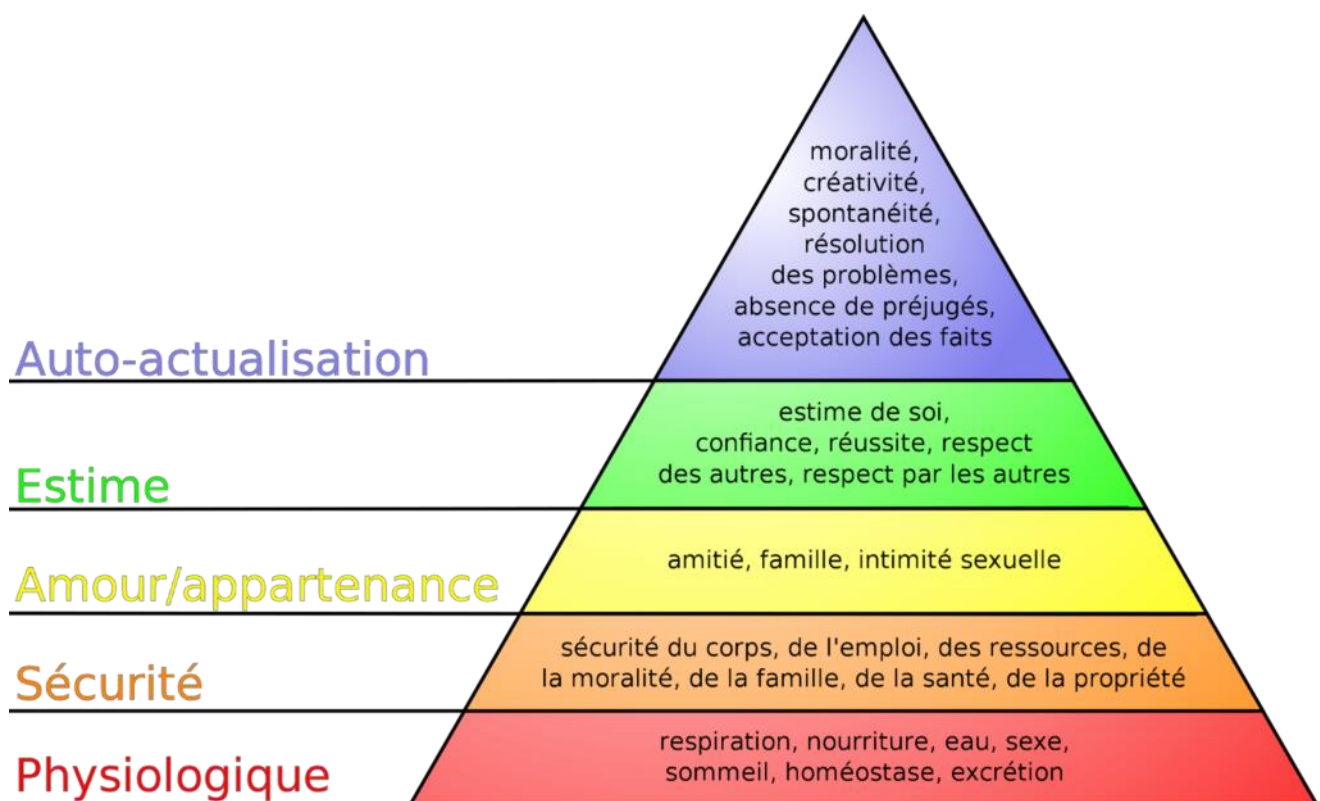
6-La cour

- Des vélos partagés avec l'école
- Une structure toboggan
- Des jeux de construction
- Une cabane en bois
- Une cabane de rangement fermée à clé

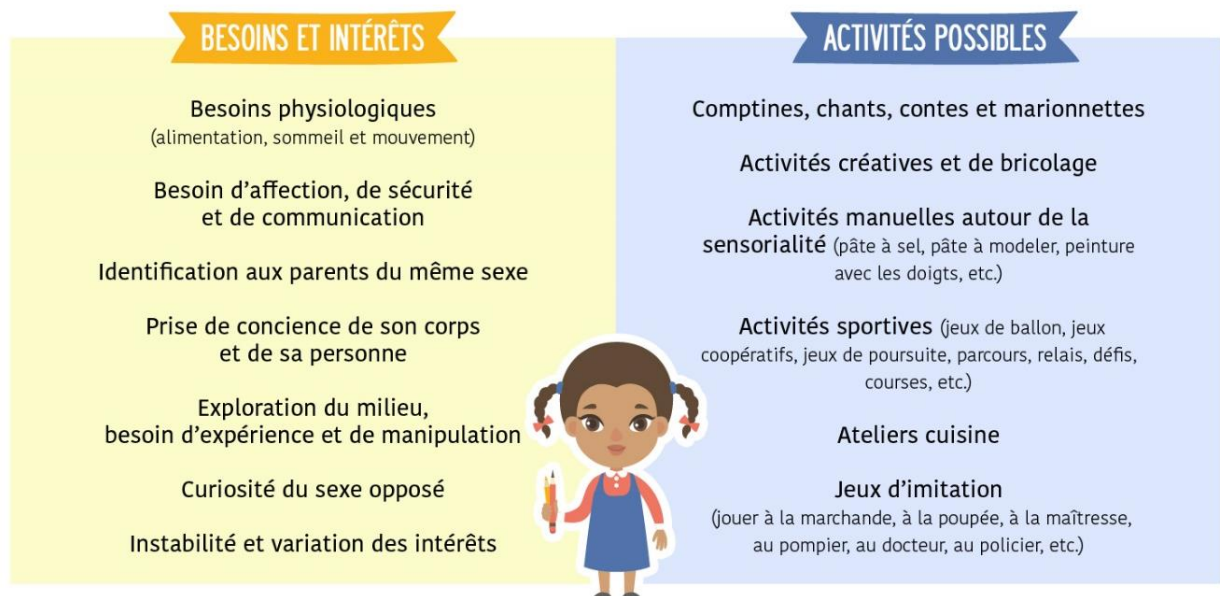
❖ Public accueilli

Le centre de loisirs accueille un public de 3 à 6 ans, domiciliés pour la plupart à Périgny. Durant cet accueil, l'équipe pédagogique se doit d'être attentive aux différents besoins des enfants.

La pyramide des besoins représentée ci-dessous, (la pyramide de Maslow) est une représentation de la hiérarchie des besoins des enfants. Elle interprète la théorie de la motivation fondée à partir des observations réalisées dans les années 1940 par le psychologue Abraham Maslow :



Voici une présentation des besoins des enfants de 3 à 6 ans :
(Sources : je suis animateur.fr)



Pour les enfants fréquentant le centre de loisirs, les besoins fondamentaux identifiés sont :

- Les besoins physiologiques.
- Le besoin de sécurité affective.
- Le besoin d'explorer ses capacités et d'apprendre.
- Les besoins d'autonomie et de libre choix.
- Le besoin d'ordre et de repères.
- Le besoin de s'exprimer et de communiquer.
- Le besoin de nature.
- Un équilibre différent selon chacun.

❖ Durée d'accueil

L'équipe d'animation élabore ce projet pédagogique pour l'année scolaire 2025-2026 de Septembre à Aout.

Ce document, établi en équipe, guidera les animations selon les diverses périodes : périscolaires et extrascolaires confondues (les mercredis et les vacances).

❖ Région d'accueil

Périgny-sur-Yerres est une commune faisant partie du Plateau Briard comprenant 2 791 habitants au 1^{er} janvier 2024. Elle dispose de nombreux atouts, proche de l'école :

- Un grand espace arboré de deux hectares à la Maison de la Nature avec sentiers délimités et protégés. Cette espace est en cours de réhabilitation

- Un terrain de foot
- Un terrain de tennis
- Les bords de l'Yerres
- Un verger des naissances
- Des jardins familiaux
- Une bibliothèque
- Un conservatoire de musique
- Un gymnase avec dojo
- Une petite salle polyvalente avec salle de danse

La commune disposera prochainement d'une aire de jeux située à proximité du futur city stade et du skate parc.

II-VALEURS ET OBJECTIFS

❖ Les valeurs et le projet éducatif

Tout d'abord, l'équipe d'animation s'appuie sur les valeurs de la République :

Liberté égalité fraternité

Ainsi que le respect le principe de la Laïcité qui garantit la liberté de conscience. De celui-ci découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. La laïcité implique la neutralité de l'Etat et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction. Ces valeurs qui reflètent également les principes éducatifs portés par l'équipe, figurent dans une Charte (ci-dessous) affichée au sein de la structure.

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



Face aux attentes des familles, la commune répond aux besoins sur le plan de l'offre de garde mais aussi sur la prise en compte des aspects éducatifs avec la mise en œuvre du Projet éducatif.

Différentes rencontres avec les acteurs municipaux et les professionnels concernés par le projet éducatif ont permis l'émergence de valeurs éducatives communes, en lien avec les ambitions politiques et éducatives de la commune et en corrélation avec les besoins des services tels-que :

- Respect : Encourager le respect de soi, des autres et de l'environnement.
- Epanouissement : Promouvoir le développement des compétences et la confiance en soi à travers des activités variées.
- Inclusivité : Favoriser l'accueil de tous les enfants, quelles que soient leurs différences.
- Solidarité : Encourager l'entraide et le soutien entre pairs.
- Autonomie : Encourager et faciliter les initiatives et prises de paroles.
- Responsabilité : Apprendre aux enfants à prendre conscience de leurs actions et de leurs conséquences.
- Citoyenneté : Favoriser la participation du jeune à la vie sociale et démocratique dans sa commune.

L'équipe d'animation retiendra pour valeur éducatives les notions suivantes :

- **Le partage :**

La notion de partage chez l'enfant de 3 à 6 ans est un concept en pleine évolution. À cet âge, les enfants commencent à développer leur compréhension des interactions sociales et des émotions avec les autres. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre en considération :

- **Le développement cognitif** : Les enfants de 3 à 6 ans passent par des étapes où ils apprennent à comprendre que les autres ont des besoins et des désirs différents des leurs. Cela les aide à comprendre l'importance du partage.
- **Les jeux symboliques** : A cet âge, les jeux de rôle sont très présents. Ces activités leur permettent d'expérimenter le partage de manière ludique, en imitant des situations de la vie quotidienne.
- **Modèles de comportement** : Les enfants de cette tranche d'âge apprennent beaucoup par mimétisme. Les adultes qui les entourent jouent un rôle crucial en montrant l'importance du partage. Cette notion peut être encouragée en valorisant les moments de partage en expliquant les bénéfices de cette pratique.

- **Emotions et empathie** : Les enfants commencent à développer leur empathie, ce qui les aide à comprendre comment les autres peuvent se sentir lorsqu'ils partagent ou pas. Cela peut les motiver à partager pour faire plaisir aux autres.
- **Conflits et résolutions** : Il est tout à fait normal que des conflits surviennent autour du partage. Ces situations offrent des occasions d'apprentissage où les enfants apprennent à négocier, à exprimer leurs sentiments et à trouver des solutions ensemble avec ou sans aide de l'adulte.

En conclusion, le partage est une compétence sociale essentielle que les enfants de 3 à 6 ans commencent à explorer et à comprendre. Avec le soutien des adultes et les échanges avec leurs pairs, ils peuvent développer une attitude positive qui les accompagnera tout au long de leur vie.

- **La solidarité :**

La solidarité chez l'enfant de 3 à 6 ans est un concept qui commence à se développer à travers leurs interactions sociales et leurs expériences. Un certain nombre d'éléments clés sont à prendre en compte :

- **La compréhension des autres** : A cet âge, les enfants commencent à réaliser qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils font partie d'un groupe, que ce soit en famille, au centre de loisirs ou à l'école... Ils tendent à intégrer que les actions des autres peuvent les affecter et vice versa.
- **Les jeux collectifs** : Les jeux en groupe sont essentiels pour développer la solidarité. En jouant ensemble, les enfants apprennent à collaborer, à partager des ressources et à soutenir leurs camarades. Ces expériences renforcent le sentiment d'appartenance et d'entraide.
- **Empathie** : Les enfants développent leur capacité à ressentir et à comprendre les émotions des autres. Cette empathie est un fondement crucial de la solidarité car elle les pousse à vouloir aider et soutenir ceux qui en ont besoin.
- **Modèles de comportement** : Les adultes jouent un rôle important dans l'enseignement de la solidarité. En montrant des comportements solidaires comme aider un ami ou partager des ressources. Les adultes peuvent inspirer les enfants à agir de la même manière.
- **Résolutions de conflits** : Les situations de conflits peuvent également être des occasions d'apprentissage. En apprenant à résoudre des désaccords de manière constructive, les enfants développent des compétences en communication et en coopération qui sont essentielles à la solidarité.

En résumé, la solidarité chez l'enfant de 3 à 6 ans se construit à travers leurs interactions, leurs jeux et l'exemple des adultes qui les entourent.

- **Le respect**

Le respect chez l'enfant est une valeur essentielle qui commence à se développer à travers le monde qui les entoure :

- **La compréhension des limites :** A cet âge, les enfants apprennent à reconnaître et respecter les limites, que se soit celles des autres ou les leurs. Cela inclut le respect de l'espace personnel, des objets, et des règles établies par les adultes.
- **Le modèle de comportement :** Les adultes jouent un rôle essentiel dans l'enseignement du respect en montrant l'exemple, que ce soit en utilisant un langage respectueux, en écoutant les autres ou en valorisant les opinions des enfants.
- **Interactions sociales :** Les enfants apprennent le respect à travers les échanges avec leurs pairs. En jouant ensemble, ils découvrent l'importance de prendre en compte les sentiments et les besoins des autres. Cela aide au développement des compétences sociales.
- **Ecoute :** Encourager les enfants à écouter les autres lorsqu'ils parlent est une manière efficace de leur enseigner le respect. Cela leur montre que les opinions des autres méritent d'être entendues.
- **La gestion des émotions :** Apprendre à gérer leurs propres émotions et respecter celles des autres est une étape importante dans leur développement. Les enfants doivent comprendre que chacun a le droit de ressentir des émotions différentes et que cela doit être respecté.
- **Apprentissage des différences :** A cet âge, les enfants commencent à rencontrer des personnes de divers horizons. Les sensibiliser à respecter les différences physiques, culturelles et personnelles est essentiel à leur développement.

En résumé, le respect chez l'enfant de 3 à 6 ans se construit à travers les interactions sociales, l'exemple et l'apprentissage des émotions. Pour aider les enfants à intégrer cette valeur, les adultes doivent montrer l'exemple et créer un environnement où le respect est valorisé.

❖ La pédagogie

La pédagogie est l'art d'enseigner et de transmettre. Le terme rassemble les méthodes et pratiques d'enseignement requises pour transmettre un savoir (connaissances), un savoir-faire (compétences) et un savoir-être (attitudes).

Le projet pédagogique communal s'inspire de célèbres pédagogues pour la réalisation de ses activités et projets en accompagnant les enfants :

John DEWEY, qui prône « l'éducation progressive » et qui stipule que les éducateurs devraient apprendre aux apprenants à penser plutôt qu'à mémoriser en favorisant la pratique.

Célestin FREINET qui aborde une pédagogie active, participative, car entièrement centrée sur l'enfant. L'enfant découvre par lui-même la majorité de ce qu'il va apprendre. Plus généralement sa pédagogie repose sur le tâtonnement expérimental.

L'équipe d'animation veillera ainsi à la participation de tous les enfants, et favorisera l'interaction entre eux et avec l'équipe.

❖ Les objectifs généraux et opérationnels

Objectif Général 1 → ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LA VIE EN COLLECTIVITÉ

Objectif opérationnel 1 : Appliquer des règles de vie quotidiennes.

Actions :

- En instaurant et en expliquant autant que nécessaire les règles de vie établies par les adultes, leur préciser ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.
- En mettant en place des temps de regroupements et d'échanges tous les matins et après-midi avant les activités.
- En favorisant l'accueil des parents matins et soirs pour échanger sur les informations relatives à leurs enfants et en s'adressant aussi directement aux enfants.
- En réalisant avec les enfants une météo des émotions. Cela sera fait en activité manuelle avec eux et mis en place à chaque temps de regroupement pour que ceux qui le souhaitent puisse s'exprimer sur leurs émotions.
- En permettant aux enfants d'être acteur de leur journée, en organisant les tâches de la vie quotidienne comme ranger les activités, nettoyer le matériel utilisé, débarrasser après le repas, servir à table...

Objectif opérationnel 2 : Créer des liens avec les autres par le jeu.

Actions :

- Organiser régulièrement des jeux de cohésion :
 - Mettre en place le jeu du parachute qui va favoriser la cohésion et la communication ou d'autres jeux d'opposition pour favoriser l'entraide en petit groupe.
 - Sensibiliser les enfants pour qu'ils puissent s'adapter à un public différent ou en situation de handicap.
 - En fin d'année, prévoir un grand jeu réunissant les enfants et les animateurs.

Objectif Général 2 → FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

Objectif opérationnel 1 : Garantir le respect des besoins physiologiques.

Actions :

- Mise en place d'ateliers Yoga avec un prestataire spécialisée à la pratique des enfants. Cela leur permet d'apprendre à se canaliser, à gérer leurs émotions et à se détendre.
- Instaurer des temps calmes après les repas avec des lectures d'histoires.
- Mettre de la musique douce pour faciliter l'endormissement à la sieste.
- Eveiller les enfants au goût en organisant à chaque période de vacances des ateliers cuisine en fonction des saisons.
- Inciter les enfants à goûter aux aliments à chaque repas.
- Mettre en place le jeu « Kim goût » qui consiste à manger des aliments les yeux bandés et deviner l'aliment en question.
- Permettre aux enfants de poser des questions sur les plats servis à la cantine.
- Permettre aux enfants de se défouler surtout après les activités où un effort de concentration leur a été demandé.
- Adapter des temps de récréation libre.
- Questionner l'enfant sur ce qu'il souhaite faire.

Objectif Général 3 → INITIER LES ENFANTS À LA CULTURE SPORTIVE ET CRÉATIVE

Objectif opérationnel 1 : Organiser des sorties culturelles.

Actions :

- En emmenant les enfants visiter différents lieux, tels que les musées, les châteaux, la cité des sciences, des aquariums (sorties culturelles qui sont adaptées aux thématiques choisies en équipe).

Objectif opérationnel 2 : Contribuer à la pratique sportive pour tous.

Actions :

- En faisant appel à des prestataires tels que les associations sportives pour des initiations avec les enfants. La commune de Périgny a la chance de disposer d'un large tissu associatif.
- En organisant des grands jeux sportifs tels que des olympiades.
- En mettant en place régulièrement des ateliers motricité, le matériel de l'école étant mis à disposition comme les tapis de gym, un trampoline, une poutre, une structure de motricité, des ballons...

Objectif opérationnel 3 : Découvrir les matières

Actions :

- En mettant en place des activités manuelles régulièrement pour que les enfants puissent découvrir par le toucher des matières différentes comme la peinture aux doigts, la terre, la pâte à modeler, le bois, ... Les activités manuelles sont organisées en fonction du thème annuel.

❖ **Evaluation des objectifs**

Les critères d'évaluations seront définis en fonction de chaque projet d'animation et reposeront sur les éléments suivants :

Méthode d'évaluation	Indicateurs
Nombres d'enfants participants	Fiches de pointages et d'inscription ; suivi des taux de participation par période ; analyse de l'évolution de la fréquentation sur l'année.
Retours des enfants	Questionnaires à faire remplir aux enfants ; retours oraux et en groupe ; jeux d'expression.
Retours des animateurs	Prise de notes lors des temps d'échanges ; comptes-rendus après chaque activité ; bilans qualitatifs des animateurs sur le déroulement des projets et des activités.
Présence de partenaires	Pérennisation des prestations ; analyse de l'impact des partenariats sur les activités proposées.

Retour des partenaires	Questionnaire de satisfaction à destination des partenaires ; évaluations qualitatives sur la qualité de la collaboration ; retours lors de réunions ou bilans avec les partenaires.
Bilan activité et projets	Prise de notes détaillée des points forts et axes d'amélioration ; analyse des objectifs atteints pour chaque projet (par rapport aux attentes initiales) ; retours des enfants et animateurs après chaque projet.
Bilan de fin d'année	Utilisation de tous les documents supports et vérification des objectifs atteints et non atteints ; réunion de synthèse pour définir les réussites et les axes d'amélioration pour l'année suivante.

❖ Les moyens

Ils sont définis et répartis selon les diverses actions et s'appuient sur :

- Des moyens humains
- Des moyens financiers (prestations, investissements de matériel, subventions)
- La collaboration avec les différents services de la Municipalité (service communication, service technique etc...).

III-LA COMPOSITION DE L'EQUIPE

❖ Rôle et fonctions de l'équipe d'animation :

Identité	Fonctions	Diplômes
Eric DRUESNE	Coordinateur petite enfance, enfance jeunesse	Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse.
Aurélie JUFFET	Direction ALSH Maternel et affaires scolaires	BAFA.BAFD

Sophie LE HEGARAT	Directrice ALSH Elémentaire	BAFA.BAFD en cours
Laure TERRIER	Directrice du Club ados	BAFA.BAFD
Identité	Fonctions	Diplômes
Cindy BERTHELOT	Equipe d'animation permanente	BAFA
Blandine TORDJMAN		CAP Petite enfance
Reine BRODUT		BAFA en cours
Thomas PAULIN		BPJEPS
Corinne LE BOURHIS		BAFA
Sophie QUELIN		BAFA
Corinne BARBAZA		BAFA
Beatriz NOGUEIRA		BAFA en cours

Identité	Fonctions	Diplômes
Emilie DRUESNE	Equipe d'animation vacataire	BAFA en cours
Elodie PAPON		BAFA
DA SILVA DIAS Ruben		Non diplômé
Margaux BOUCHER		BAFA
Maxime PESCHET		BAFA en cours

Le service enfance, jeunesse est en mesure de recevoir et d'évaluer des stagiaires en cursus BAFA, placés sous la responsabilité du directeur pendant la période de stage.

✓ **Les 5 fonctions du directeur de structure :**

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe, dans le respect de la réglementation, un projet pédagogique (en cohérence avec le projet éducatif) en prenant en compte l'accueil de mineurs atteints de trouble de la santé ou porteurs de handicap
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Diriger le personnel et assurer la gestion de l'accueil
- Développer les partenaires et la communication

✓ **Les 6 fonctions de l'équipe d'animation :**

- Assurer la sécurité physique, morale, et affective des mineurs
- Participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif
- Construire une relation de qualité avec les mineurs

- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

✓ La formation de l'équipe :

Le personnel bénéficie de formations qualifiantes et/ou règlementaires. L'équipe de direction et les animateurs peuvent soumettre des souhaits de formation qui permettent à chacun de se perfectionner pour répondre au mieux aux besoins évolutifs des enfants.

❖ Réunion d'équipe

Type de réunion	Echéancier	But
Réunion de fonctionnement	En début d'année	- Structurer les actions sur l'année à venir - Rédaction du projet pédagogique - Organisation de la vie quotidienne - Rôle des membres de l'équipe d'animation
Réunions de service hebdomadaires	Chaque mardi	- Point sur les divers évènements, informations montantes et descendantes liées au service enfance - Retour de l'équipe d'animation sur le quotidien et dernières planifications - Evaluation des actions - Réflexion sur les actions à mettre en place sur la pause méridienne

IV-PROJET DE FONCTIONNEMENT

❖ Modalités d'accueil

Il est obligatoire de s'inscrire pour fréquenter l'accueil de loisirs.

Modalités d'inscriptions :

- Remplir une fiche de renseignements.
- Remplir la fiche de liaison concernant la santé de l'enfant.
- Remplir le formulaire d'inscription pour la période concernée soit via le portail famille, soit en version papier à remettre en mairie. (Les dossiers d'inscription papiers sont disponibles en Mairie ou sur le lieu d'accueil).
- Il est possible de s'inscrire selon plusieurs choix (matin avec repas, matin sans repas, journée complète, après-midi, après-midi sans repas).
- Les programmes sont diffusés 3 à 4 semaines avant la période concernée.
- Les dates de clôture d'inscriptions sont mentionnées sur les documents et le portail famille.
- Il est possible d'accéder au programme sur le site www.perigny-sur-erres.fr.

Passer la date d'inscription précisée dans le programme, les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants doivent prendre contact directement avec les directrices par téléphone ou par mail, afin de vérifier les disponibilités d'accueil.

• Horaires :

Accueil journalier du centre	De 7h30 à 18h45
Accueil matin sans repas	De 7h30 à 11h45
Accueil matin + repas	De 7h30 à 13h30
Départ fin de journée :	A partir de 16h30 (sauf en cas de sortie)

• Journée type

7h30-9h30 	Accueil des enfants Collation du matin Jeux libres
--	--

9h30- 10h	Temps de récréation en extérieur
10h-11h30 	Temps d'activités
11h30-12h	Temps de récréation en extérieur Préparation pour le temps de repas
12h-13h 	Repas
13h-14h	Temps de récréation
14h-15h30 	Temps d'activités
15h30-16h	Jeux extérieurs
16h-16h30 	Goûter
16h30-18h45	Jeux extérieurs ou intérieurs Temps calme

- **Tarification**

Les tarifs des accueils de loisirs sont votés en conseil municipal et sont soumis aux quotients familiaux.

Chaque année, les familles doivent faire recalculer leur quotient en mairie afin d'obtenir les grilles correspondantes à leurs revenus.

La facturation se fait mensuellement.

Toute absence injustifiée sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

L'équipe d'animation laisse un délai de 8 jours avant la date de fréquentation pour l'annuler.

- **Communication**

L'équipe pédagogique est présente sur les lieux d'accueil et se rendra disponible durant les temps d'accueil pour communiquer avec les parents.

La communication est principalement faite par mail, pour l'envoi des plannings et les demandes d'inscriptions aux accueils. Il est possible de joindre le service enfance jeunesse par téléphone.

- ❖ **Règles de vie et non négociable**

La fréquentation de l'accueil de loisirs est conditionnée au respect des personnes, des locaux, du matériel mais aussi du voisinage et des utilisateurs.

- **Sont interdits :**

- La consommation d'alcool / être en état d'ébriété aux alentours de l'accueil.
- La consommation ou vente de produit stupéfiants.
- Fumer dans l'enceinte de l'accueil.
- Venir accompagner d'animaux, même tenues en laisse.
- La dégradation du matériel : lorsqu'une dégradation a été volontairement faite ou qu'elle résulte d'un acte d'indiscipline, le paiement des frais de réparation est engagé par les familles.
- La négligence au niveau de la propreté : l'utilisation de la poubelle et le nettoyage spontané des locaux s'imposent à tous, particulièrement sur les temps de repas.
- La tenue de propos injurieux, discriminatoires, irrespectueux.
- Les retards lors des activités.

Il est demandé à l'ensemble de l'équipe pédagogique d'avoir une tenue vestimentaire adaptée et décente en corrélation aux fonctions d'animation.

- **L'équipe d'animation ne pourra tolérer :**

- Les attitudes provocatrices.

- Les manquements à la sécurité.
- Les comportements susceptibles de constituer une pression sur les autres enfants.
- Les comportements qui troubleront la vie collective au sein de l'accueil.
- Les retards lors des activités et sorties.

En application de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010, l'accès à l'accueil de loisirs est interdit à toute personne portant une tenue dissimulant son visage.

Il est aussi formellement déconseillé aux enfants d'apporter des objets de valeurs. En cas de perte ou de vol, la commune décline toute responsabilité.

- **Sanctions « éducatives » :**

En cas de mauvais comportement ou de non-respect des règles précédemment citées, l'équipe d'animation s'emploiera à établir des sanctions « éducatives ». Un dialogue sera établi avec les enfants en faisant preuve, autant que possible, de bienveillance, de fermeté, de justesse et d'équité.

Les sanctions pourront aller d'un simple rappel à la règle jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la ou des personnes concernées.

V-HYGIENE SANTE ET SECURITE

❖ L'hygiène

L'équipe d'animation est attentive aux gestes d'hygiène et veillera au lavage des mains avant et après chaque activité, ainsi qu'avant et après chaque repas.

Les repas sont livrés par l'entreprise SODEXO et réchauffés sur place par le personnel d'office formé aux normes HACCP et autres critères sanitaires pour la distribution des repas.

Les locaux sont nettoyés chaque jour après les activités de la journée.

❖ La santé

L'accueil de loisirs possède plusieurs armoires à pharmacie réparties dans l'école. Si un enfant a besoin de se reposer, un lit est mis à sa disposition à proximité des adultes.

En cas d'accident causé par un tiers sur les temps d'accueil, il est possible de faire une déclaration d'accident.

L'équipe d'animation n'est pas autorisée à donner de médicament à un enfant sans ordonnance médical.

En cas de soucis de santé, les parents doivent en informer le responsable de structure.

Les enfants porteurs de handicaps pourront intégrer la structure dès lors que cela n'incombe pas à leur sécurité et que les locaux le permettent.

Elle portera une attention particulière aux enfants présentant certains troubles et adaptera les activités en conséquence.

❖ Les PAI

Les projets d'accueil individualisés sont à signaler dès l'inscription des enfants qu'ils soient médicamenteux ou alimentaires.

Le directeur de structure préviendra l'équipe d'animation afin que tous soient en mesure d'accueillir ces enfants dans les bonnes conditions.

❖ La sécurité

Le PPMS, ou Plan Particulier de Mise en Sûreté est un dispositif réglementaire qui a pour objectif de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas d'accident majeur à l'extérieur du bâtiment.

Un événement majeur est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une intrusion

dans l'établissement. Face à une situation de crise les accueils de loisirs doivent s'y préparer pour les affronter de façon appropriée.

La direction est en mesure d'organiser ce type d'exercices afin de sensibiliser au mieux son public. Elle adaptera son discours de prévention selon le public accueilli.

L'alerte incendie : distincte du PPMS, les exercices d'évacuation pour l'alerte incendie sont orchestrés par les directeurs de structures. Chaque exercice sera noté dans le registre de sécurité, disponible dans les locaux de l'école.

VI-Conclusion

Ce projet pédagogique vise à faire de l'accueil de loisirs un espace de partage, de respect et de bienveillance, favorisant des interactions positives entre les enfants, l'équipe d'animation et l'ensemble des partenaires éducatifs. L'objectif est de proposer un cadre sécurisant et enrichissant, où chaque enfant peut évoluer à son rythme, développer son autonomie, sa curiosité et sa créativité.

L'accueil de loisirs s'inscrit dans une continuité éducative avec la famille et l'école, en offrant des activités diversifiées et adaptées, qui répondent aux besoins et aux intérêts des enfants. Il constitue un environnement propice à l'expérimentation, à la découverte et à la socialisation.

Signatures de l'équipe d'animation